

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 01 mars 2023

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Gilles MOLAC, Jean-Claude KERHASCOËT, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU

Excusés : M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-M BIRIEN), Mme Monique BESCOU (pouvoir à E. MAHO), M. Baptiste DANION (pouvoir à G. MOLAC), Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à A. KERHASCOËT)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2023-07

INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES

NOTE DE SYNTHÈSE

La communauté de communes Pleyben Châteauhin Porzay propose une « convention relative à la participation financière pour la mise en place de conteneurs enterrés / semi enterrés » à la commune de Saint-Nic.

Le projet consisterait à implanter des conteneurs enterrés au Hameau de Kervengard :

- 1 colonne enterrée OMR (Ordures ménagères résiduelles)
- 1 colonne enterrée CS
- 1 colonne enterrée verre

Le début des travaux pourrait avoir lieu en avril 2023.

La communauté de communes se chargerait :

- Du nettoyage des parties intérieures (lavage haute pression, pompage des effluents en fond de cuves, désinfection et désodorisation)
- Des frais d'entretien et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des équipements
- Des frais de collecte des colonnes.

La commune serait chargée des abords des colonnes enterrées.

Concernant la partie financière, la convention propose une participation à hauteur de 50%

- La colonne enterrée OMR : 10 004.40 € TTC – 5 002.20 € à la charge de la commune
- La colonne enterrée CS : 9 932.40 € TTC – 4 966.20€ à la charge de la commune
- La colonne enterrée verre : 10 024.80 € TTC – 5 012.40 € à la charge de la commune

Si le projet venait à être adopté, la commune de Saint-Nic serait amenée à payer la somme de 14 980.80 € TTC

DELIBERATION

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions (G. MOLAC et B. DANION)

AUTORISE Mme le Maire à signer la « Convention relative à la participation financière pour la mise en place de conteneurs enterrés / semi enterrés » avec la communauté de communes de Pleyben Châteauhin Porzay.

Pour extrait conforme
Le 06 mars 2023
La maire,
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CAPITAINE

Certifié exécutoire



Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Affiché le
ID : 029-212902563-20230314-DB2023_07-DE